

conformité avec les objectifs de non-prolifération, d'économie, de sûreté et de protection de l'environnement, et souligné la nécessité de fournir les ressources propres à assurer la sécurité de ces stocks ;

- ils ont souligné l'importance des mesures prises par les États-Unis et la Fédération de Russie pour diluer de l'uranium hautement enrichi issu du démantèlement des armes nucléaires afin d'obtenir de l'uranium faiblement enrichi à des fins pacifiques non explosives ; des programmes de coopération du Canada, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon, du Royaume-Uni, des États-Unis et d'autres États avec la Fédération de Russie visant à garantir l'entreposage sûr, l'utilisation pacifique des matières fissiles issues du démantèlement des armes nucléaires, ainsi que la sûreté et la sécurité de leur transport à cette fin ; ils encouragent toute autre mesure allant dans ce sens ;

- ils ont déclaré que les matières fissiles militaires identifiées comme n'étant plus nécessaires pour répondre à des besoins de défense ne serviront plus jamais à des fins nucléaires explosives et qu'une gestion efficace de ces matières aura pour objectif de réduire les stocks de plutonium séparé et d'uranium hautement enrichi, soit en les utilisant à des fins pacifiques non explosives, soit en leur donnant, dans des conditions sûres, une affectation définitive dès que possible ; et

- ils ont souligné l'importance d'accroître la transparence en matière de gestion du plutonium identifié comme n'étant plus nécessaire pour répondre à des besoins de défense.

Concernant la question spécifique des options possibles pour le traitement des matières fissiles identifiées comme n'étant plus nécessaires pour répondre à des besoins de défense, parmi lesquelles, pour le plutonium, l'entreposage à long terme, la vitrification ou toute autre méthode permettant leur élimination définitive dans des conditions sûres et la transformation en combustible MOX pour utilisation dans les réacteurs nucléaires, les participants se sont mis d'accord sur les points suivants :